

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D'ENTRECHAUX
* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 décembre, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 12 décembre 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 13

Étaient présents : M. Jérôme BENOIT, Mme Barbara BLANC, Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, M. Alexandre ROUX, Mme Agrès TOURNIAYRE

Absents représentés : M. Thierry PASCAL donne pouvoir à M. Alexandre ROUX

Absents : Mme Catherine MONTIGNY, M. Fabien VALENTIN

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 64/2025 Objet : Contrat de prêt pour le financement des travaux du projet médiathèque

Le maire propose au conseil municipal de souscrire un emprunt de 150 000 € sur une durée de 10 ans pour le financement des travaux du projet médiathèque.

Après consultation de 3 organismes bancaires, il propose de souscrire à l'offre du crédit agricole dont le détail est présenté ci-dessous :

Montant emprunté	150 000,00 €
Durée	10 ans
Taux fixe	3,59 %
Echéance trimestrielle	4 479,94 €
Total des échéances	179 197,60 €
Frais de dossiers	0,10% du montant emprunté soit 150 €
Coût total du prêt	29 347,60 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt inscrit au budget communal, destiné à financer la réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque et logement et dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus.
- Autorise le maire à signer le contrat de prêt.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 084-218400448-20251218-202564-DE

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 19/12/2025

Le maire,
Alexandre ROUX

